



République Française

* * *

ASSEMBLEE

* * *

SECRETARIAT GENERAL

* * *

N°32-2009/APS

Du 20 mars 2009

AMPLIATIONS

HC	1
Com Del	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
Trésorier	1
Directions	12
JONC	1

DELIBERATION

modifiant la délibération n° 13-2005/APS du 26 mai 2005 portant notamment création de la direction des affaires financières et de l'informatique et fixant l'organisation et les attributions de cette direction provinciale

Abrogée implicitement

Nota : Le statut « abrogée implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 13-2005/APS du 26 mai 2005 portant création de la direction des affaires financières et de l'informatique, de la direction des ressources humaines et de la direction du patrimoine et des moyens, et fixant l'organisation et les attributions de plusieurs directions provinciales ;

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 20 mars 2009, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} – A l'article 1^{er} de la délibération du 26 mai 2005 susvisée, les mots : « éventuellement assisté d'un directeur adjoint, » sont ajouté après les mots : « sous l'autorité du directeur, ».

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Philippe GOMES